

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Cahors, le 17 juillet 2020

**Limitations complémentaires aux usages de
l'eau dans le département du Lot**

Depuis le début juillet, il n'y a quasiment pas eu d'apport de pluie. Après le pic de chaleur des 24 et 25 juin, les températures de début juillet étaient autour des valeurs de saison. À Gourdon, il est tombé moins de 10 % de la normale mensuelle au 15 juillet.

Ce déficit pluviométrique élevé et ces températures font que peu de cours d'eau présente désormais des débits au-dessus des seuils de vigilance. Seuls le Lot, la Dordogne et la Cère ne sont actuellement pas concernés par des mesures de limitations ou de vigilance.

L'indice de sécheresse des sols superficiels accuse une baisse très nette pour la seconde semaine consécutive.

À partir de cette fin de semaine, Météo-France prévoit un temps sec et chaud, avec des températures supérieures à 30 °C, sans précipitations notables. L'évapotranspiration restera élevée, de 5 à 8 mm par jour.

Sur la base des observations de la direction départementale des territoires, des prévisions de Météo France et des résultats de la concertation avec les acteurs locaux et avec les services des départements voisins, le préfet du Lot est conduit à accentuer les mesures de limitation de certains usages des eaux superficielles.

Ces mesures sont applicables dans le département à partir du samedi 18 juillet 2020, à 8 heures.

Les mesures de limitations aux usages de l'eau dans le département du Lot concernent les prélèvements réalisés dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, notamment pour l'irrigation agricole, mais aussi pour d'autres usages (arrosage de jardins, remplissage de piscines et plans d'eau, lavages de véhicules, etc.).

Dans les bassins concernés par ces mesures, les manœuvres de vannes sont également interdites.

Bien que l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable ne soit pas concernée par ce dispositif de limitations, le préfet rappelle à tous la nécessité absolue d'en faire un usage économe et raisonné.

L'arrêté préfectoral précisant l'ensemble de ces mesures sera consultable dans les mairies des communes concernées et à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/arretes-prefectoraux-portant-restriction-de-r4172.html>.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

Bassins / Cours d'eau (y compris affluents et nappes d'accompagnement)	Mesures « irrigation » en vigueur à compter du samedi 18 juillet 2020 à 08h00
Séoune	Interdiction totale sauf cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00
Petite Barguelonne	Interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00
Lendou	Interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00
Grande Barguelonne	Interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Lupte	Interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Lemboulas	Interdiction totale sauf cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00
Lère, Dourre, Glaich et Cande	Interdiction totale
Vert amont	Tour d'eau de niveau 2 (- 50%)
Vert aval et Masse	Tour d'eau de niveau 2 (- 50%)
Affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze	Interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00
Vers, Rauze et Sagne	Interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00
Bervezou, Drauzou, Enguirande, Saint Perdoux et Veyre	Interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Céou, Bléou, Ourajoux	Interdiction totale sauf cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00
Alzou, ruisseau d'Aynac et Ouyse	Interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00
Marcillande, Germaine, Melve	Interdiction totale sauf cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00
Tournefeuille	Interdiction totale sauf cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00
Mamoul	Interdiction totale sauf cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00
Tourmente	Interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Sourdoire et Maumont	Interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00

Par ailleurs, les cours d'eau suivants sont placés en vigilance : la Thèze, le Tolerme, la Bave et la Borrèze.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
marine.tudal@lot.gouv.fr
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex